

**Une personne sur dix en forte difficulté avec les compétences de base
qui l'empêche d'être autonome dans la vie quotidienne**

L'Insee a publié en avril 2024 les résultats de l'enquête Formation Tout au Long de la Vie (FLV)¹. Les résultats mettent en évidence que 4% des personnes âgées de 18 à 64 ans ayant débuté leur scolarité en France peuvent être considérées en situation d'illettrisme. Cela représente 1.400.000 personnes. L'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme a analysé le module « compétences » de l'enquête FLV. Il communique aujourd'hui une synthèse des chiffres clés de l'illettrisme et de l'illectronisme destinée à éclairer les décisions et les actions.

Parmi les personnes âgées de 18 à 64 ans, une personne sur dix rencontre des fortes difficultés dans au moins une des compétences de base enquêtées, à savoir : identifier les mots, comprendre le texte, écrire et compter.

Lorsque l'on s'intéresse aux personnes en forte difficulté, la moitié a plus de 45 ans mais les jeunes représentent une part sensible de celles-ci.

Les personnes résidant dans les quartiers couverts par la politique de la ville et dans les départements et régions d'Outre-mer ont 2,5 fois plus de risque d'être en forte difficulté. Cependant, tous les territoires sont impactés. Ainsi, 86 % des personnes en forte difficulté ne vivent pas dans les quartiers couverts par la politique de la ville et 1/3 des personnes en forte difficulté habite dans des territoires ruraux.

La moitié des personnes en forte difficulté est en emploi. Un quart vit dans un ménage qui bénéficie du RSA.

18 % des demandeurs d'emploi sont en forte difficulté en littératie et numératie. Ce taux monte à 25% pour les demandeurs d'emploi ayant plus de deux ans de chômage.

Pour les personnes en grande difficulté avec les compétences de base, il est plus difficile d'entreprendre des démarches administratives sur internet de façon autonome (61 % contre 85 % pour les personnes sans difficulté).

Les personnes ayant des difficultés ont des parcours de vie très variés mais certaines populations sont surreprésentées parmi celles en forte difficulté : les personnes sans diplôme, les ouvriers et les employés, les personnes en CDD, celles travaillant à temps partiel, celles percevant de bas revenus...

La non maîtrise de ce socle de compétences essentielles, première marche indispensable pour l'autonomie, a des conséquences très concrètes dans la vie quotidienne : les personnes concernées ne parviennent pas à comprendre une consigne de travail en la lisant, à utiliser de nouvelles applications numériques dans leur environnement professionnel, à écrire une liste de courses, à calculer la monnaie lors d'un achat, à utiliser un site

¹ Source : Insee, enquête sur la formation tout au long de la vie, module « compétences – ANLCI », 2022-2023.

internet, une messagerie pour voter aux élections professionnelles, pour consulter un bulletin de paie, pour continuer à se former, mettre à jour leurs droits, ...

Les transformations numériques dans la vie quotidienne, au travail et les besoins de reconversion professionnelle ou d'accompagnement renforcé qu'elles génèrent, renforcent l'urgence d'agir pour garantir aux personnes concernées par l'illettrisme ou l'illectronisme des solutions de formation de qualité sur tous les territoires notamment en direction des plus jeunes, des personnes en emploi, des chômeurs de longue durée.

Tous les partenaires réunis par l'ANLCI ont contribué au recul de l'illettrisme mais beaucoup reste à faire. Il est essentiel de garder le cap, de ne pas relâcher l'effort, de poursuivre sur cette lancée pour soutenir ceux qui agissent au quotidien, renforcer les partenariats, conforter le rôle de l'ANLCI autour d'un objectif commun : plus aucune personne ne doit sortir d'un dispositif d'insertion ou de formation en étant encore en situation d'illettrisme ou d'illectronisme.

Fidèle à sa méthode de travail, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme a décidé de réunir les décideurs, les acteurs et partenaires de la société civile et les personnes concernées pour dégager une vision commune des défis à relever, conforter les coopérations et faire émerger de nouvelles propositions d'action : une large consultation a été lancée en mai 2024 et un grand Forum national se tiendra le 17 octobre prochain pour amplifier la mobilisation et permettre à l'Assemblée générale du groupement de définir de nouvelles priorités pour la période 2025-2030.

A propos de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) :

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) a été créée en 2000, sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme.

L'ANLCI a pour mission de réunir, d'animer et de soutenir les décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : pouvoirs publics nationaux, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, OPCO, entreprises et partenaires sociaux.

Elle apporte un éclairage sur la définition, les chiffres de l'illettrisme et de l'illectronisme, coordonne les solutions sur les territoires, outille ceux qui souhaitent agir en diffusant les bonnes pratiques.

Contact presse : Virginie LAMONTAGNE, Responsable communication et partenariats
virginie.lamontagne@anlci.gouv.fr - 04 37 37 18 61 - 06 07 77 65 48